

**Monsieur Federico ALEGRIA**  
**K2A Architecture sprl**  
Chaussée de Waterloo, 255

**B – 1060 BRUXELLES**

V/Réf : /  
N/Réf. : AVL/KD/WSP-2.120/s.553  
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur,

**Objet : WOLUWE-SAINT-PIERRE. Avenue Roger Vandendriessche, 42 (arch. E. PELSENEER).**  
**Transformation et surhaussement du bien.**

En réponse à votre lettre reçue le 26 mars 2014, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 23 avril 2014.

La demande concerne un bien qui date d'avant 1932 et qui se situe dans la zone de protection et la zone tampon Unesco délimitée autour du Palais Stoclet.

Pour rappel, la CRMS a déjà traité deux demandes de transformation, de surhaussement et d'extension du bien en question (20/06/12 et 22/11/12). Il s'agit donc d'une troisième mouture du projet suite aux remarques de la Commission.

Aujourd'hui, la surhausse de la toiture se limiterait à une quarantaine de cm et terminerait la toiture qui présente actuellement un aspect inachevé à la liaison avec la toiture du voisin de droite.

La Commission apprécie l'évolution simplifiée du projet, y compris en ce qui concerne la lucarne projetée en toiture arrière.

Par contre, en ce qui concerne le traitement du rez-de-chaussée en façade arrière, et bien que les interventions projetées n'auraient pas d'impact direct sur le Palais Stoclet, la CRMS réitère ses arguments précédents concernant l'inadéquation d'échelle par rapport aux étages car le nouveau projet ne répond pas de manière satisfaisante à ce problème d'intégration.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

c.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme I. Leroy (+ par mail MM. Th. Wauters, H. Lelièvre, Mmes I. Leroy, N. de Saeger) ;

- A.A.T.L. – D.U. : Mme F. Vanderbecq.